
RMI Report 2022

Résultats thématiques



Conditions de travail

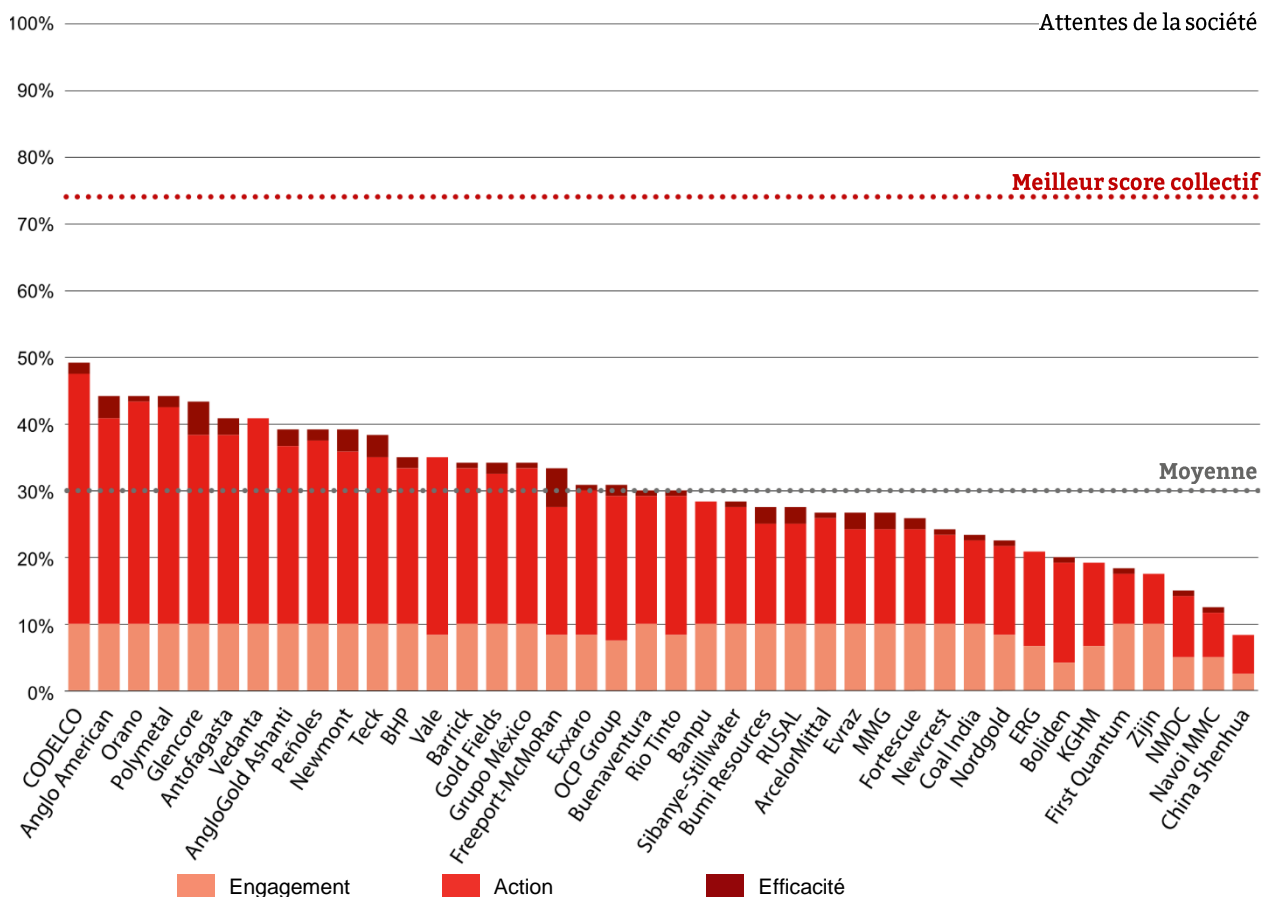
Conditions de travail



Les indicateurs en matière de conditions de travail évaluent dans quelle mesure les entreprises garantissent un lieu de travail sûr et sain, le respect des droits des travailleur-e-s et l'élimination des pratiques de travail injustes ou abusives. Nombre des questions évaluées sont intégrées dans les normes internationales du travail, telles que définies dans les conventions de l'OIT, et sont reconnues depuis longtemps comme des éléments essentiels d'une exploitation minière responsable.

Les résultats de l'évaluation montrent que si la performance moyenne globale n'était que de 30 %, les entreprises pourraient déjà atteindre un score de 74 % en adoptant les bonnes pratiques démontrées par leurs pairs (comme le montre le meilleur score collectif sur le graphique - la somme de tous les meilleurs scores observés sur tous les indicateurs en matière de conditions de travail). La performance la plus forte concerne les engagements formels, pris par la grande majorité des entreprises, de fournir des conditions de travail sûres et saines. La sécurité est évidemment un défi majeur pour les entreprises minières, comme le prouvent les 507 décès de travailleur-e-s mentionnés dans les rapports de ces 40 entreprises au cours des deux dernières années, 2019 et 2021 (ce chiffre inclut les 242 travailleur-e-s décédé-e-s lors de la rupture du barrage des résidus de Brumadinho au Brésil en janvier 2019). Sur d'autres questions, comme la prévention des pratiques discriminatoires ou le recours au travail des enfants et au travail forcé, les performances des entreprises sont très mitigées, une ou deux entreprises constituant des modèles de bonnes pratiques pour leurs pairs.

Résultats en matière de conditions de travail



EXEMPLES DE RÉSULTATS DÉTAILLÉS

Travail des enfants et travail forcé

La plupart des entreprises montrent qu'elles évaluent le risque de travail des enfants et de travail forcé dans leurs opérations ou leurs chaînes d'approvisionnement, et qu'elles élaborent des plans pour faire face à ce risque. Cependant, seul un petit nombre d'entre elles démontrent qu'elles suivent la mise en œuvre de ces plans, une information importante non seulement pour la responsabilité mais aussi pour les efforts d'amélioration continue des entreprises. Dans ce domaine, la législation a un impact car les entreprises soumises à la réglementation sur l'esclavage moderne ont tendance à être plus performantes que leurs homologues. Les résultats globaux sur cette question sont assez mitigés, en raison de ce manque généralisé de suivi de la mise en œuvre (voir le spectre des scores ci-dessous).



Salaire décent

S'il est convenu que, dans le secteur minier, les salaires sont relativement élevés par rapport aux salaires locaux dans de nombreux pays producteurs, il est important que les entreprises vérifient que tous leurs travailleur·e·s reçoivent un salaire décent. L'évaluation montre que cela est rarement fait. Aucune entreprise n'est en mesure de démontrer qu'elle suit, divulgue et examine les salaires des travailleur·e·s par rapport aux normes de salaire décent, bien qu'une légère évolution ait été observée au cours des dernières années. Quelques entreprises montrent maintenant qu'elles ont effectué des évaluations des salaires décents.



Score 0  Score complet

TENDANCES

Améliorations sur certains aspects des conditions de travail

Au-delà de la progression continue du nombre d'entreprises ayant pris des engagements formels et opérationnels pour offrir des conditions de travail sûres et saines, peu de progrès ont été réalisés sur la plupart des questions couvertes par ce domaine thématique. Les deux principales exceptions sont les suivantes : (1) la déclaration publique des décès, des blessures graves et des incidents, une question sur laquelle les performances des entreprises se sont améliorées de 25 % au cours des deux dernières années ; et (2) les mesures visant à garantir des pratiques de recrutement et d'emploi non discriminatoires - les performances des entreprises sur cette question se sont améliorées de près de 90 % au cours des deux dernières années, bien que le résultat moyen de l'ensemble des entreprises soit toujours inférieur à 30 %.

EXEMPLE DES MEILLEURES PRATIQUES

Soutien de la diversité en matière de recrutement

En 2020, Newmont a analysé les résultats et les impacts d'un essai de 15 mois d'interventions spécifiques visant à améliorer la diversité dans son processus de recrutement. L'essai a permis de vérifier si des approches telles que les CV anonymisés, un langage plus inclusif dans les offres d'emploi, la diversification des pools d'embauche et des panels d'entretien, pouvaient contrer les préjugés inconscients au sein du processus de recrutement. Les résultats ont été positifs, et Newmont a commencé à les mettre en œuvre dans l'ensemble de l'entreprise.

LIEN VERS L'ACTION SUR LES SITES MINIERS

Signalement des décès de travailleur·e·s

La déclaration publique des décès, des blessures graves et des incidents devient la norme, les entreprises obtenant un score moyen de 65 % sur cette question. Cependant, dans la plupart des cas, les données relatives à la sécurité se limitent à des statistiques agrégées à l'échelle de l'entreprise, avec peu ou pas d'informations sur les lieux où se produisent ces effets nocifs. Ceci est souligné par les résultats de l'évaluation des sites miniers qui montrent que les informations sur les décès des employés ne sont pas disponibles pour plus de 60 % des 250 sites miniers. Les données sur les décès des travailleur·e·s en sous-traitance sont encore plus rares, bien que les statistiques montrent que ceux/celles-ci sont généralement exposé·e·s à des risques de sécurité plus importants que les employé·e·s. Fait révélateur, une entreprise a noté que près de 90 % des blessures et des décès au sein de sa main-d'œuvre concernaient des travailleur·e·s en sous-traitance.

Avertissement

Les constatations, conclusions et interprétations contenues dans le présent rapport RMI Report 2022 ne reflètent pas nécessairement les points de vue des bailleurs de fonds, administrateur·rices et employé·es de la Responsible Mining Foundation, ni des autres personnes ayant participé aux consultations ou contribué à ce rapport comme conseillers.

Le présent rapport est publié à titre d'information uniquement et n'est nullement destiné à un usage promotionnel. Ce rapport ne fournit aucun conseil ni recommandation sur le plan comptable, juridique, fiscal ou propre aux investissements, et il ne constitue ni une offre ni un démarchage en vue de l'achat ou de la vente d'instruments financiers d'aucune sorte. Pour comprendre pleinement la méthodologie du RMI Report 2022, il convient de consulter les sections correspondantes du site Internet.

Le RMI Report 2022 cherche des preuves relatives aux politiques et pratiques des entreprises sur les questions économiques, environnementales, sociales et de gouvernance (EESG), mais ne cherche pas à mesurer les résultats concrets obtenus sur ces questions EESG. Les résultats sont basés uniquement sur des éléments provenant du domaine public ou fournis par les entreprises en tant que données ouvertes. Bien que ces informations soient considérées comme fiables, rien ne garantit leur exactitude et leur exhaustivité. De même, ces informations ne permettent pas d'exclure l'existence de politiques et de pratiques que le RMI Report 2022 n'a pas pu prendre en compte aux fins de l'évaluation. À cet égard, les résultats des entreprises dont les scores sont faibles ne reflètent pas nécessairement l'absence de politiques et de pratiques pertinentes, mais peuvent s'expliquer par des lacunes en termes de reporting public, des restrictions d'accès à l'information et/ ou des difficultés d'accès au portail web du RMI pour les entreprises.

Il convient de noter que, avant la publication du présent rapport, chaque entreprise figurant dans le RMI a été invitée à vérifier l'exactitude factuelle des données et des preuves contextuelles sur lesquelles se fonde le RMI, et à passer en revue les informations propres à l'entreprise dans la bibliothèque de documents du RMI.

Les noms et frontières sur les cartes ne reflètent pas une position officielle de la part de la RMF ni des personnes impliquées dans sa gouvernance, ses employé·es ou ses prestataires de services. Les cartes sont utilisées à titre indicatif et ne sont en aucun cas l'expression de l'opinion de la RMF en ce qui concerne les statuts légaux des pays ou territoires, ou en matière de délimitation des frontières ou limites territoriales. Chaque fois que nécessaire, ce sont les approches de l'ONU vis-à-vis de la représentation des frontières qui ont été prises en compte.

Bien que tout ait été mis en œuvre pour vérifier l'exactitude des traductions, la version anglaise du document doit être considérée comme la version définitive. Le RMI se réserve le droit de publier des rectificatifs sur son site Internet et les lecteur·rices du rapport RMI Report 2022 sont invité·es à consulter le site Internet pour toute correction ou modification www.responsibleminingindex.org.

Mention relative aux droits d'auteur

Toutes les données et contenus écrits sont mis à disposition selon les termes de la licence internationale Creative Commons Attribution – Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 (CC BY-NC 4.0).



Le contenu couvert par la licence ne peut être utilisé ni à des fins commerciales, ni de manière discriminatoire, dégradante ou faussé. En cas d'utilisation, veuillez créditer comme suit « Responsible Mining Foundation (RMF), RMI Report 2022 ». Les images, photographies et vidéos présentées.

www.responsibleminingindex.org